

Convocation envoyée  
le 19 février 2013

Procès Verbal affiché  
Le

Nombre de conseillers :

En exercice ..... 10  
Présents ..... 6  
Votants..... 9

L'an deux mille treize, le 28 février, 20 heures 30, le conseil municipal de Montlognon, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel FROMENT, Maire.

*Etaient présents : M. Daniel FROMENT, M. Gilles TESSON, M. Paul GEISS, Mme Nadine LANNOYE, Mme Christelle PINOT, Mme Nathalie VOGT*  
*Absent(s) excusé(s) : M. Fabien FOUQUERE, Mme Valérie JACQUEAU, M. José LIMA DA CUNHA, M. Sylvain TROUVAIN.*

*Ont donné pouvoir : Fabien FOUQUERE à Daniel FROMENT, Valérie JACQUEAU à Paul GEISS, Sylvain TROUVAIN à Gilles TESSON.*

*Le maire ayant ouvert la séance à 20 heures 35 et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection du secrétaire de séance.*

*A été élu secrétaire : Paul GEISS*

### Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal

Lecture est faite du procès-verbal du conseil municipal du 8 janvier 2013.

Christelle PINOT n'approuve pas le procès-verbal du dernier conseil, précisant qu'elle n'a pas donné son accord pour la demande de subvention sur le montant du devis mentionné dans la délibération n° 2013.03 soit 4 166,51 E HT pour les travaux de l'allée menant à l'église.

**Plusieurs sujets sont immédiatement abordés :**

#### Chemin d'accès à l'église.

Suite à l'intervention de Christelle PINOT en début de séance, Nathalie VOGT et Nadine LANNOYE font part de la même réflexion. Nadine LANNOYE annonce qu'elle approuvera le procès-verbal lors du prochain conseil municipal, si cette précision est apportée dans le compte-rendu du conseil de ce jour. Daniel FROMENT s'engage à ne pas inscrire ces travaux au Budget 2013, rappelle que ce dossier a fait l'objet d'une demande de subvention et propose aux conseillers de chercher des devis adaptés au projet et moins onéreux. Ce sujet sera repris en fin de séance, dans les affaires diverses.

#### Travaux sur mur mitoyen entre le jardin de l'église et la propriété de M. et Mme PINOT.

Christelle PINOT conteste le terme « d'entretien du mur » dans la rédaction du résumé concernant ce dossier dans le procès-verbal du dernier conseil. Elle précise qu'il a été procédé à une « reconstruction » du mur et non une restauration.

#### Travaux de voirie impasse de la grenouillère.

Nathalie VOGT demande que la raison de l'abandon de ce projet de travaux lui soit reprécisée. Nadine LANNOYE pense que seuls les quelques habitants de l'impasse profitent de la voirie. Daniel FROMENT et Gilles TESSON répondent que c'est le droit des riverains et qu'une commune se doit d'apporter la voirie communale aux limites des propriétés.

### Rappel de l'ordre du jour.

- Désignation du secrétaire de séance.
- Report de l'application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014.
- Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.).
- Affaires diverses

## 2013.05 – Report à la rentrée 2014 de la réforme des rythmes scolaires de la rentrée 2013

Monsieur le Maire expose aux conseillers : Le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 modifie, dès la rentrée scolaire 2013/2014, avec une possibilité de reporter cette application à la rentrée 2014/2015, les rythmes scolaires dans le premier degré en répartissant les heures d'enseignement sur quatre jours et demi, en prévoyant la mise en place d'activités pédagogiques complémentaires.

### **Le conseil, après avoir entendu Monsieur le Maire,**

Considérant que le décret n° 2013-77 prévoit que la semaine et la journée scolaires doivent être organisées sur 24 heures d'enseignement hebdomadaires pour tous les élèves, réparties sur quatre jours et demi (à savoir les lundis, mardis, jeudis et vendredis toute la journée et le mercredi matin) et cela à compter de la rentrée »e 2013/2014,

Considérant que l'article 4 du décret n°2013-77 prévoit, par dérogation, la possibilité pour l'autorité compétente de demander au directeur académique des services de l'Education Nationale le report de l'application du décret à la rentrée 2014/2015 pour l'école de la commune,

Considérant que l'école de Montlognon fait partie du Regroupement Pédagogique Intercommunal regroupant les communes de Borest, Montlognon et Fontaine-Chaalis et que les frais de ce regroupement sont supportés par chaque commune au prorata du nombre de ses enfants inscrits dans l'un ou l'autre niveau (maternelle ou primaire),

Considérant les conséquences engendrées par la mise en application de ce décret, que la commune n'est pas en mesure d'assumer dès la rentrée 2013/2014 :

- **Conséquences financières dues à l'augmentation du nombre d'heures pour les postes des ATSEM et la prise en charge des activités « péri-éducatives ».**

### **Décide :**

**Article 1.** De demander au Directeur académique des services de l'Education Nationale le report de l'application du décret à la rentrée 2014/2015 pour l'école de la commune de Fontaine-Chaalis.

**Article 2.** De demander au Maire de saisir, pour avis sur cette décision de report, le Conseil Général de l'Oise, compétent en matière d'organisation et de financement des transports scolaires.

## 2013.06 - Demande d'aide pour le fonctionnement d'une classe maternelle

### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

Sollicite à l'unanimité, l'aide du Conseil Général de l'Oise pour le fonctionnement de l'école maternelle de Montlognon, fonctionnant en regroupement pédagogique avec les communes de Borest et Fontaine-Chaalis, soit 40 % du salaire brut de l'ATSEM et des charges sociales qui s'y rattachent, pour l'année 2012/2013.

## **Débat d'Orientation Budgétaire**

### **RECETTES :**

#### **Taux d'imposition.**

Daniel FROMENT, eu égard au contexte économique actuel, propose de ne pas appliquer d'augmentation des taux d'imposition.

Les conseillers présents optent également pour ce choix.

## **DEPENSES :**

### **Opérations à inscrire en section d'investissement.**

Daniel FROMENT rappelle les travaux envisagés pour l'année 2013 en investissement : Réhabilitation de la façade de la mairie, voirie route de Fontaine, chemin d'accès à l'église, finalisation du P.L.U., Toiture du lavoir, finalisation des travaux sur les vitraux de l'église, prévision d'études pour l'assainissement.

### **Travaux à effectuer en section de fonctionnement.**

Mur entre le jardin de l'église et la propriété de M. et Mme PINOT, mur entre le jardin de la mairie et la propriété de M. et Mme GOLEBIOWSKI (Daniel FROMENT informe les membres du conseil de l'effondrement d'une partie de ce mur).

### **Situation des emprunts.**

Deux emprunts se terminent en 2013 : Celui contracté en 1998 pour les travaux d'aménagement de la mairie et celui contracté en 2002 pour les travaux d'aménagement de l'école.

Concernant le dernier emprunt en cours, Daniel FROMENT va renégocier le taux auprès du Crédit Agricole.

## **AFFAIRES DIVERSES**

### **Mur entre l'église et la propriété Pinot.**

Christelle PINOT, conseillère municipale, prend position dans un dossier personnel en demandant la prise en charge totale, par la commune, des travaux concernant un chapeau de mur à effectuer sur sa propriété, sur la clôture mitoyenne avec celle de la commune, comme précisé dans le courrier adressé à la mairie. Daniel FROMENT informe les conseillers de la réception en mairie de ce courrier et de la réponse qui a été faite à savoir : prise en charge de la moitié des frais de restauration du mur en raison de la mitoyenneté. Cette somme étant déjà prévue en section de fonctionnement, de même pour la restauration du mur mitoyen entre la propriété de M. et Mme GOLEBIOWSKI et le jardin de la mairie.

Gilles TESSON pense que Christelle PINOT, présente en tant que conseillère municipale, défend un problème personnel puisqu'elle apporte en réunion des éléments qui auraient dû être soumis au maire avant le conseil ou joints au courrier qu'elle avait adressé en mairie.

Christelle PINOT demande qu'une réponse lui soit adressée par écrit.

Daniel FROMENT confirme oralement la position de la mairie, à savoir : Prise en charge de la moitié des travaux à venir concernant le chapeau, ceci afin de respecter et défendre au mieux les intérêts du village et de ne pas créer de précédent.

### **Chemin d'accès à l'église.**

Nadine LANNOYE, positionnée précédemment contre le projet initial qui lui semble trop onéreux, propose une solution peu coûteuse consistant à mutualiser les forces vives du village et de réutiliser une partie des matériaux, pour une somme de 206 € : Retrait des briques, utilisation de ces briques pour canaliser les bords du chemin, pose d'un géotextile, mise en place de gravillons sur une épaisseur de 10 cm. Une réflexion sera à nouveau engagée lors de l'obtention éventuelle des subventions.

Daniel FROMENT conteste l'aspect technique du projet et pense que les personnes âgées en particulier auront du mal à marcher sur ce revêtement.

Nadine LANNOYE fait la même réflexion pour les poussettes ou fauteuils roulants mais remarque que deux marches rendent de toutes façons difficile l'accès.

Daniel FROMENT précise que, le cas échéant, le nécessaire sera toujours fait pour permettre à chacun l'accès à l'église et rappelle les obligations d'accessibilité en 2015.

Nathalie VOGT souhaite qu'une rampe en bois soit disponible en cas de besoin (identique à celle utilisée pour monter le tracteur dans le jardin de l'église).

### **P.L.U.**

Le dernier projet, comprenant les dernières corrections et informations complémentaires, a été mis en ligne par G2C. Sa relecture et son approbation sont en cours.

### **Lotissement.**

Nathalie VOGT demande si la commune a des informations concernant le projet de lotissement.

A ce jour, aucune nouvelle information n'a été reçue en mairie.

### **Assainissement.**

Nadine LANNOYE fait part des informations qu'elle a recueillies concernant les subventions éventuelles de l'agence de l'eau pour la réalisation de l'assainissement. Actuellement, aucune aide financière ne semble possible d'ici à l'année 2019.

Elle déplore le fait que les amendes ne soient pas dissuasives en cas de non-conformité des installations individuelles dans l'attente de la réalisation d'un assainissement collectif.

Christelle PINOT remet en cause le choix du collectif.

Nadine LANNOYE dit que l'agence de l'eau conseille l'individuel aux petites communes.

Gilles TESSON rappelle que la compétence a été donnée à la communauté de communes.

Daniel FROMENT rappelle que le choix du collectif est dû exclusivement aux risques de pollution des nappes affleurant es.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 05.**

<u>Daniel FROMENT</u>	<u>Gilles TESSON</u>	<u>Fabien FOUQUERE</u> <b>ABSENT</b> <b>Pouvoir à Daniel FROMENT</b>
<u>Paul GEISS</u>	<u>Nadine LANNOYE</u>	<u>Valérie JACQUEAU</u> <b>ABSENTE</b> <b>Pouvoir à Paul GEISS</b>
<u>José LIMA DA CUNHA</u> <b>ABSENT</b>	<u>Sylvain TROUVAIN</u> <b>ABSENT</b> <b>Pouvoir à Gilles TESSON</b>	<u>Christelle PINOT</u>
<u>Nathalie VOGT</u>		